

Le Général d'Armée AILLERET
Chef d'Etat Major des Armées

PARIS, le

Vu
la
Commission
de
la
Politique
Militaire
et
de
la
Politique
de
Défense
le
26
Avril
1966

CONFERENCE AU COLLEGE DE L'O.T.A.N.

le Mardi 26 Avril 1966

---OO---

Politique de Défense et Politique Militaire Française

J.F.

Il est bien évident que ce qui, dans la politique militaire française, intéresse le plus aujourd'hui les auditeurs du Collège de l'O.T.A.N. que vous êtes, c'est la partie de celle-ci qui concerne l'attitude de la France vis à vis de l'Organisation Militaire du traité de l'Atlantique Nord. Mais il est non moins évident que la position de la France vis à vis de cette organisation n'est que l'un des aspects de la politique militaire française dans son ensemble, aspect qui ne saurait être compris si on l'examinait isolément, imprudence que certains commettent d'ailleurs assez souvent.

C'est donc dans ses grandes lignes l'ensemble de la politique militaire française que je vais vous exposer d'abord. Il s'en déduira ensuite logiquement le rôle que la France entend jouer dans l'Alliance Atlantique et sur lequel je m'étendrai plus en détail.

La politique de défense de la France n'est ni secrète, ni même cachée. Ses bases ont souvent été exposées par le Président de la République ainsi que par des membres du Gouvernement et des personnalités autorisées. Elle s'exprime même dans un texte tout à fait officiel, l'exposé des motifs de la seconde Loi Programme votée il y a plus d'un an au Parlement. Je cite ce document

.../...